

Délibération du Conseil Communautaire : séance du 9 novembre 2009.

Séance du 9 novembre 2009 à 20 h

L'an deux mille neuf, le neuf novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi et les statuts de la Communauté de communes Iholdi-Oztibarre, à la mairie d'Iholdy, sous la présidence de M. Lucien DELGUE, Président.

Date de la convocation	29/10/2009
Date d'affichage de la convocation	29/10/2009
Date de publication de la délibération	12/11/2009
Date d'envoi de la délibération à la sous-préfecture	12/11/2009
Membres du Conseil Communautaire en exercice	29
Membres titulaires présents	21
Membres suppléants présents	2

Membres titulaires présents : Marc ARRACHOU, Lucien DELGUE, Roger LANDAGARAY, Sylvie ARBELETTCHE, Yves LASCOR, Bertrand HARISPURU, Bernard CACHENAUT, André SANCHEZ, Marie-Hélène OYHENART, Xavier LACOSTE, Pierre DURANGA, Jean Michel IRUME, Evelyne GACHEN, Yves ONDARTS, Jules LARRAMENDY, Anne-José CHASSEVENT, Daniel OLÇOMENDY, André CHOURROUT, Jean Pierre VIGNEAU, André LARRALDE et Nathalie SUSPERREGUI formant la majorité des membres en exercice.

Membres suppléants présents : Henri EIHERAMOUNO (Suppléant de Christian GALLOT) et Nadège SARAGUETA (Suppléante de René ETCHEMENDY).

Membres titulaires absents : André ETCHEBERRY, Eric ITHURRALDE, Bernard MOLIMOS, Jean-Louis CASET, Jean Paul CABOT, Christian DUFAU, Christian GALLOT et René ETCHEMENDY).

Secrétaire de séance : M. Bernard CACHENAUT.

Objet : annulation partielle d'un titre SPANC – budget 2009.

Monsieur le Président fait savoir à l'assemblée que la facture 59 adressée à Mme Haizea ISASA MENDEZ (Abonné 245) pour la redevance SPANC 2009 a été faite à tort car Mme ISASA MENDEZ a quitté la Commune d'Iholdy depuis novembre 2008.

Il propose de régulariser cette opération en annulant la facture d'un montant de 36 euros émise à l'encontre de Mme ISASA MENDEZ.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur cette question.

Où cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **décide** d'annuler partiellement le titre 44 de l'année 2009, budget annexe SPANC pour 36 €,
- **charge** le Président d'effectuer cette régularisation et d'émettre la redevance sur le locataire présent en 2009 dans la maison « Axaharria » d'Iholdy.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus. Au registre ont signé les membres présents. Pour copie conforme.

Le Président,

